



Classique de dressage Bronze Fantasia

05-06 Juillet 2025



Ferme Fantasia

224, CHEMIN DES PATRIOTES EST, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, QC J2X 4J3 | 450-358-5919
LAFERMEFANTASIA@GMAIL.COM

Chers compétiteurs,

Il nous fait plaisir, de vous inviter à notre concours bronze Dressage Fantasia !

Nous vous conseillons fortement de consulter les nouveaux règlements sur le site web de www.AERRSMDC.com pour connaître les nombreux changements qui sont effectifs en 2025.

Vous trouverez les formulaires d'inscription aux concours sur le site web de l'AERRSMDC :
<http://www.aerrsmdc.com/concours.html>.

La **date limite d'inscription** pour le concours bronze est **le 27 Juin 2025**.

Pour simplifier le processus d'inscription, celles-ci doivent être reçues avant le 27 Juin 2025 à l'adresse suivante :
224 Chemin des Patriotes Est
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc
J2X 4J3

Ou par courriel au zabel673@msn.com **AUCUNE INSCRIPTION PHOTO NE SERA ACCEPTÉE**

Les virements Interac sont acceptés. Ils doivent être faits au 514-668-1601 ou au zabel673@msn.com Il n'y a aucune question de sécurité. N'oubliez pas d'inscrire le nom de l'athlète ou du cheval pour lequel le paiement est fait.

Veillez y joindre une copie coggin de l'année en cours, la preuve vaccinale du cheval ainsi que votre chèque libellé au nom de FERME FANTASIA.

Les licences sportives temporaires et les fiches d'identification temporaires pour chevaux ne sont plus offertes. Tous (toutes) les athlètes, propriétaires et entraîneur(e)s doivent au minimum détenir une licence sportive de niveau Bronze. Un(e) concurrent(e) peut surclasser sa licence sportive pour un concours en allant directement sur son compte Mon-CE

Pour toutes questions concernant le concours, veuillez nous écrire à zabel673@msn.com ou contacter Isabelle Simard au 514-668-1601, Julie Roy au (450) 223-4091 ou Pierre-Luc-Sicotte au (450) 702-7426.

Merci et au plaisir de vous rencontrer sur le terrain!

COMITÉ DE CONCOURS

Comité Directeur	Isabelle Simard
Juges	Ron King (Juge S) Claude Diotte (Juge S) Mélyssa Lorraine (Juge B)
Commissaire	Diane Goyette
Annonceur	A venir
Secrétariat	Isabelle Simard zabel673@msn.com
Bureau de pointage	Isabelle Simard, Claudette Kirouack
Premier Répondant	Soins d'Urgence JP 514-771-9835
Maréchal Ferrant	Charles Bastine
Vétérinaire	Beaudoin Vétérinaires Équin Inc. 450-545-0139

INFORMATION SUR LES BOURSES & PRIX OFFERTS

Six rubans par épreuve seront décernés. L'organisateur du concours offre des prix sous forme de cadeaux aux gagnants de chacune des classes.

Présentation / tenue : Lors des présentations et remises, les cavaliers et leurs accompagnateurs devront être vêtus de façon convenable.

Les remises de rubans s'effectueront au fur et à mesure que les classes se termineront. Une annonce officielle sera effectuée par l'annonceur.

Six ribbons per class will be awarded. Gifts can be offered by the organizer to the winner of each class.

Presentation / attire: It is mandatory that riders and designates be correctly attired for presentations.

DÉCLARATION DE PRINCIPES DE CANADA ÉQUESTRE

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

1. CE exige que les chevaux soient traités humainement dans toutes les activités relevant de sa compétence.
2. Les participant(e)s doivent respecter le Code de conduite sur le bien-être des chevaux.
3. CE s'engage à :
 - a. accorder la priorité au bien-être du cheval, quelle que soit sa valeur monétaire, dans toutes les activités;
 - b. exiger que les chevaux soient traités avec la gentillesse, le respect et la compassion qu'ils méritent et qu'ils ne soient jamais maltraités;
 - c. s'assurer que les propriétaires, les entraîneur(e)s, les exposant(e)s et leurs mandataires s'occupent de la manipulation, du traitement et du transport de leurs chevaux et des chevaux qui leur sont confiés, pour quelque raison que ce soit, avec la diligence et l'attention appropriées;
 - d. assurer le bien-être continu des chevaux en encourageant des inspections régulières et la consultation des professionnel(le)s de la santé et des officiel(le)s en vue de répondre aux normes les plus élevées en ce qui a trait à la nutrition, à la santé, au confort et à la sécurité;
 - e. continuer d'appuyer les études scientifiques sur la santé et le bien-être des chevaux;
 - f. exiger des propriétaires, des entraîneur(e)s et des exposant(e)s qu'ils ou elles connaissent et respectent les règles de leur organisme de sanction et qu'ils ou elles suivent la réglementation sectorielle lors de toutes les compétitions équestres;
 - g. établir et examiner des règles et règlements qui protègent le bien-être des chevaux pour les compétitions.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

EQUESTRIAN CANADA STATEMENT OF PRINCIPLES

Equestrian Canada (EC), the national equestrian federation of Canada, supports adherence to the humane treatment of horses in all activities under its jurisdiction.

1. EC requires adherence to humane treatment of horses in all activities under its jurisdiction.
2. All participants shall be bound by the Horse Welfare Code of Conduct.
3. EC is committed to:
 - a. upholding the welfare of the horse, regardless of monetary value, as a primary consideration in all activities;
 - b. requiring that horses be treated with kindness, respect, and the compassion that they deserve, and that they never be subjected to maltreatment.
 - c. ensuring that owners, trainers, and exhibitors and their agents exercise appropriate care and responsibility in the handling, treatment, and transportation of their horses, as well as horses placed in their care for any purpose;
 - d. providing for the continuous wellbeing of the horse by encouraging routine inspection and consultation with health care professionals and competition officials to achieve the highest possible standards of nutrition, health, comfort, and safety.
 - e. continuing to support scientific studies on equine health and welfare;
 - f. requiring owners, trainers, and exhibitors to know and follow their sanctioning organization's rules, and to work within industry regulations in all equestrian competitions.
 - g. reviewing, revising, and developing competition rules and regulations that protect the welfare of the horse.

The standard by which conduct or treatment will be measured is that which a person who is informed and experienced in generally accepted equine training and competition procedures would determine to be neither cruel, abusive, nor inhumane.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS / RULES & REGULATIONS

Avant-programme approuvé par / *Prize List approved by* : **Diane Goyette**, commissaire

Le concours hippique «Dressage Fantasia » est un concours sanctionné Bronze de Canada Équestre, Maison du sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7 et est assujéti aux règlements de Canada Équestre. Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujéti aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de Canada Équestre et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE.

The «Dressage Fantasia» event is sanctioned Bronze competition, member of Equestrian Canada, Maison du sport, 2451, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7 and is governed by the rules of EC. Every class offered herein is covered by the rules and specifications of the rules of Equestrian Canada and will be held and judged in accordance with the EC Rule Book.

Obligations des compétiteurs :

a) Les propriétaires de chevaux, les athlètes et la personne responsable d'un cheval doivent être membres de leur fédération équestre nationale (Canada Équestre) et provinciale (Cheval Québec) respective. Les propriétaires de chevaux et les athlètes doivent posséder une licence sportive de niveau bronze au minimum de Canada Équestre.

a) All athletes and owners must be members of their respective country's National Federation (Equestrian Canada) and provincial equestrian federation (Cheval Quebec). Horse owners and athletes must possess a minimum Bronze level sport license from Canada Equestrian.

b) Les propriétaires de chevaux et les athlètes doivent être également membre de l'association Régionale Rive-Sud-Métropolitaine (AERRSM), section Dressage.

b) Horse owners and athletes must also be a member of the Regional Rive-Sud Métropolitaine Association (AERRSM), Dressage section.

c) Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujétis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujéti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours.

c) Per Article A801, every entry at an EC-sanctioned competition shall constitute an agreement by the person responsible that the owner, lessee, trainer, manager, agent, coach, driver or rider and horse shall be subject to the EC constitution and all rules of EC and any additional rules set by the competition. It is the responsibility of all individuals participating in any capacity in EC-sanctioned competitions to be knowledgeable regarding the EC constitution and the applicable rules of EC and the additional rules, if any, imposed by the competition Do not participate in this EC-sanctioned competition in any capacity if you do not consent to be bound by the constitution and rules of EC and any additional rules imposed by the competition.

d) Tout cheval inscrit à toute épreuve d'un concours doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination.

d) All horses attending Equestrian Canada sanctioned competitions must have met the requirements of Article A519, Vaccinations. See Rules of Equestrian Canada Section A, General Regulations, Article 519, Vaccinations.

e) Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires) A602

e) When registering for EC sanctioned competitions, athletes must indicate the name of their coach on the entry form or specify that they are selfcoached. Coaches from other countries, must be in good-standing with their home federation and must declare/have proof of insurance. See Rules of Equestrian Canada, Section A, General Regulations, Article 102, Safe Sport Environments.

RESPONSABILITÉ/RESPONSIBILITY

1. RESPONSABILITÉ / RESPONSIBILITY

Ni la Ferme Fantasia, ni les propriétaires du site, ni les officiels, ni les comités organisateurs de ces compétitions, ne pourront être tenus responsables des dommages, blessures ou pertes subies par les participants et les spectateurs. *Neither the Ferme Fantasia, nor the owners of the showgrounds, nor the Organizing Committees, nor the officials will be responsible in any way for damages, injuries or loss to persons, horses, property, spectators or exhibitors.*

2. PERSONNE RESPONSABLE / RESPONSIBLE PERSON

La personne responsable (PR) d'un cheval doit être un adulte qui assume ou partage la responsabilité de l'entretien, de l'entraînement, de la garde et du rendement de ce cheval. Elle est officiellement responsable du cheval aux termes des règlements de CH ou de l'USEF. La PR est assujettie aux obligations imposées par les dispositions des règlements de CH ou de l'USEF portant sur les sanctions, et passible de pénalités pour toute infraction aux règlements applicables de CH ou de l'USEF. La PR assume la responsabilité de l'état, de la condition physique et de la régie du cheval, et elle est la seule responsable en dernier ressort de tout acte accompli par elle-même ou par toute autre personne autorisée à avoir accès au cheval aux écuries, ailleurs sur le terrain, ou pendant que le cheval est monté, mené ou entraîné. La PR doit posséder une licence sportive valide, de niveau de compétition ou plus, du cheval. La PR doit être présente sur le site de concours pendant la période où le cheval exerce ses fonctions en concours. *The Responsible Person for a horse is an adult, who has, or shares, responsibility for the care, training, custody, and performance of the horse and who has official responsibility for that horse under EC Rules and is liable under the penalty provisions of the Rules for any violation of the EC Rules. The person responsible must hold a valid EC Sport License in good standing at the same level or higher, as that in which the horse is competing. The RP must be present on the competition site during the period when the horse is competing.*

3. ASSURANCES / INSURANCES

Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur. *All owners and competitors are personally responsible for damages to third persons caused by themselves, their employees, their agents or horses. They are therefore strongly advised to take out third-party insurance providing full coverage for participation in equestrian events and to keep their policy up to date.*

4. NUMÉRO DE CONCURRENT / COMPETITION NUMBER

Il est obligatoire qu'il soit porté bien en vue par le cheval ou par le cavalier/meneur dès que le cheval quitte sa stalle, à compter de l'émission du numéro par le secrétariat jusqu'à la fin de la compétition. Un cheval portant le mauvais numéro pourra être éliminé. Le numéro doit être retourné au secrétariat la journée même, à la fin du concours. *It is compulsory for the horse's assigned competition number to be worn by the horse or athlete/handler when the horse is outside the stall from the time that the number is issued until the end of the competition. Any horse wearing the incorrect number may be eliminated. The number must be returned at the office the same day at the end of the competition*

5. PORT DU CASQUE PROTECTEUR / HEADGEAR

Toute personne à cheval sur les lieux d'un concours sanctionné par Canada Équestre, doit être coiffée en tout temps d'un casque protecteur approuvé et correctement attaché. *All riders, regardless of age or level of competition, must wear an approved protective headgear, fitted and correctly attached, at all times when mounted at the event location of the competition. Article E 4.0.*

6. CHANGEMENT AU PROGRAMME / PROGRAM CHANGE

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier TOUTES les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions. *The Organizing Committee reserves the right to limit entries, divide classes and govern ALL conditions of the show to ensure that they are the same in all divisions.*

ADMINISTRATION & SECRÉTARIAT / ADMINISTRATION & SHOW OFFICE

7. FERMETURE DES INSCRIPTIONS / ENTRY CLOSING DATE

27 Juin 2025

8. MODALITÉS DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

Un chèque signé couvrant la totalité des frais devra accompagner les formulaires d'inscription. Les chèques post-datés ne seront pas acceptés. La date limite pour paiement par chèque est le 27 Juin 2025. Paiement au nom de Ferme Fantasia. Les virements interac sont acceptés, ceux-ci peuvent être fait au 514-668-1601 ou au zabel673@msn.com. Il n'y a aucune question de sécurité. Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'athlète ou de cheval pour lequel vous faites le paiement: *For an entry to be accepted, a check or money covering stabling and classes must accompany the entry form signed by the person responsible for the horse. Post-dated checks will not be accepted. Entry is payable to Ferme Fantasia. . Interac transfers are accepted, you can do at 514-668-1601 or zabel673@msn.com. Ther's no security question. Don't forget to tell the name of the athlete or the horse for wich you make the payment*

9. CHÈQUE SANS PROVISION / NSF PAYMENT

Une pénalité de 35\$ sera ajoutée pour tout chèque non honoré, pour quelque raison que ce soit, en plus de la plainte pour avoir commis une infraction aux règlements de CE (A801.4). *A \$35 charge will be applied for any returned check, regardless the reason.*

10. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES / EXPENSES

Le comité organisateur n'assumera aucunement les dépenses des participants, des propriétaires, de leurs employés et de leur agent. Aucune de ces dépenses ne sera remboursées. *The Organizing Committee will not be responsible for any expenses of competitors, horses, owners, their employees or agents and does not offer expenses allowances or reimbursements.*

11. ANNULATION D'INSCRIPTION / CANCELLATION

Toute annulation avant la date de clôture des inscriptions est sujette à des frais de 40\$ par cheval. Aucun remboursement ne sera fait pour annulation après la date de clôture pour les chevaux ou cavaliers inscrits, sans présentation d'un certificat vétérinaire ou médical et sans approbation du comité organisateur. Un remboursement à la suite d'une attestation vétérinaire ou médicale ne s'applique qu'aux inscriptions et non aux frais d'écurie et d'administration.

Any cancellation before the closing date will be subject to a \$25 fee per horse. No refund will be granted after the closing date for a horse entered and not exhibited, without a written notice from a veterinarian or medical doctor, in case of a rider, and without approbation from the organizing committee. Refund will include only entries (not stable fees and administration fee).

12. SUBSTITUTIONS

Un cheval / poney peut compétitionner avec un cavalier de remplacement, à condition que le cavalier est éligible à la classe effectuée. De même, un cavalier peut remplacer un cheval ou un poney par un autre poney/cheval admissible. Des frais d'entrée réguliers s'appliquent. Un nouveau numéro de compétition sera donné. Voir règlement E 7.11.10. *A horse/pony may compete with a substitute rider providing the rider is eligible to enter the class. Same way, a rider may substitute an eligible horse or pony. Regular entry fees apply. A new competition number will be given. Refer to article E 7.11.10*

13. ARRIVÉE ET DÉPART

Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le vendredi et devront quitter au plus tard le dimanche soir. Ceux qui désirent arriver avant cette date ou allonger le séjour devront AU PRÉALABLE s'entendre avec les organisateurs de la compétition. *Horses will not be accepted on the show grounds before Saturday, and must leave by Sunday evening. Those who wish to arrive prior to these dates or to extend their stay must make arrangements with the organizers of the show.*

14. HORAIRE DU SECRÉTARIAT / SHOW OFFICE HOURS

La journée précédant la compétition, le secrétariat sera installé dans le club-house de l'écurie et sera ouvert de 11h00 à 17h00. Les jours de compétition, le secrétariat sera situé sur la butte du terrain de concours et ouvrira une heure avant le début des épreuves. Le secrétariat fermera une demi-heure après la dernière épreuve le jour de

compétition. *The day before the competition, the office will be installed in the clubhouse of the farm and will be open from 11:00 to 5:00. On the competition day, the office will be located on the show ground. The office will be opened one hour before the start of competition and will be closed thirty minutes after the last class.*

15. HEURES DE PASSAGE / RIDING TIME

Seront disponibles sur le site Internet (fermefantasia.ca) au plus tard le 12 Juin 2025 à 17h00. Il est fortement recommandé de consulter à nouveau l'horaire avant le début des épreuves au cas où il y aurait eu des changements. L'horaire en ligne ne constitue pas l'horaire officiel. La responsabilité de la vérification du temps de passage revient au compétiteur. Par contre, le secrétariat affichera clairement sur le tableau officiel d'affichage toute modification apportée après la parution initiale de l'horaire. *Will be available online no later than 12 of June 2025, 17h00. The online schedule is not the official schedule. The competitor is solely responsible for the verification. The office will post clearly on the official board all changes to the original schedule.*

REGLES DE COMPÉTITION & D'INSCRIPTION / COMPETITION & ENTRY RULES

16. INSCRIPTION ET RÉSERVATION TARDIVES/ STALL RESERVATION & LATE ENTRIES

Les réservations de stalles et inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du comité organisateur, sous toutes réserves, selon les disponibilités. **Un frais de retard de 50\$ sera appliqué après la date de fermeture des inscriptions.** *Stall reservations and late entries will be accepted at the discretion of the show management, without prejudice, subject to space availability. A \$50 late fee will apply after entry closing date.*

17. INSCRIPTIONS REFUSÉES / REFUSED ENTRIES

Le CO se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE. *The OC reserves the right to refuse any rider or entry non-compliant with rules and regulations of the horse show or the EC Code of Conducts and Ethics.*

18. INSCRIPTIONS MULTIPLES / MULTIPLE ENTRIES

Il est possible de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. niveau 1 et niveau 2) auquel cas il faudra acquitter les frais d'inscription pour les deux épreuves. Le cheval est en tout temps soumis à la limite de 4 reprises par jour pour les niveaux Initiation et Entraînement et à 3 reprises par jour pour les Niveau 1 et plus. *Horse/Rider combination can compete in two consecutive levels (Level 1 and Level 2 for example), for which the rider will pay entries for both levels. The horse is at all times limited to a maximum of 4 tests in any single day for Initiation and Training Level and 3 tests per day for Level 1 and up.*

19. LECTURE DES REPRISES/ CALLING OF TESTS

La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises. Les lecteurs (lectrices) doivent être convenablement vêtus (es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courtes. *The calling of dressage tests is allowed for the national tests. The callers must be properly dressed, camisoles or short shorts are not permitted.*

20. FRAIS DE NON-PARTICIPATION / NON-SHOWING FEE

Les chevaux non-participants recevront un numéro de concours qu'ils devront porter en tout temps. Ils sont assujettis à tous les règlements du concours. Un frais de 50\$ par cheval par jour devra être déboursé. *Non-showing horses are given a show number that they must wear at all times. They are also subject to all showgrounds rules. A 50\$ fee per horse will be charged.*

21. FRAIS D'ÉCURIE / STABLING

Des stalles temporaires dans l'écurie d'été et le manège intérieur sont offertes. Veuillez vérifier avec l'organisateur leur disponibilité. Les coûts sont spécifiés sur les feuilles d'inscription. La réservation des stalles et le paiement de leur loyer doivent accompagner le formulaire d'inscription et ces montants ne sont pas remboursables après la date de clôture. Grain, foin et litière seront offerts au prix courant. L'usage des ventilateurs peut être restreint par les organisateurs. Les stalles situées près des prises électriques seront réservés en priorité aux chevaux sensibles à la chaleur, sur recommandation de leur vétérinaire. *Temporary stalls are available in the inside arena and at the outside stable. The cost is specified on the entry form per stall. Payment must accompany entry forms and is non-refundable after the closing date. Feed and bedding will be available at market prices. Stalls located near power outlets will be given in priority to heat sensitive horses, upon veterinary recommendation.*

22. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE / EQUINE DRUG TESTING

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. Un frais de 4.00\$ par cheval sera facturé. Any horse entered in any class at a competition may, while on the competition grounds, be selected for equine medication control testing. \$4.00 is added for drug testing.

23. DRESSAGE CANADA LEVY

Un frais obligatoire de 12\$ par cheval, inscrits en dressage, sera facturé pour le Levy de dressage Canada. (Ne s'applique pas pour le combiné) *Horses participating in dressage, have a \$12 per horse fee, for the Dressage Canada levy fund. (Not applicable for Combined).*

24. ENTRAÎNEMENT AVANT-CONCOURS / OPENING HOURS OF DRESSAGE ARENA

La journée précédant le concours, les carrières de dressage seront ouvertes de 10h à 18h00. Les aires d'entraînements seront également ouvertes de 10h à 18h. Le numéro de concurrent est requis. Les épreuves devraient débiter à l'heure désignée par l'organisateur. *The day before the competition, the dressage arenas are open from 10am to 6:00 pm. Training areas are also open from 10 am to 6pm. Classes should begin at the time designated as per each competition.*

25. AIRES D'ENTRAÎNEMENT / TRAINING AREA

L'entraînement sera permis uniquement dans les aires prévues à cette fin, de 7h à 18h. Il sera possible de monter en dehors des heures prévues s'il y a entente avec les commissaires.

Training is permitted only in designated areas, from 7 AM to 6 PM. Riding outside schedule will be permitted if agreed with the stewards.

26. AIRE DE LONGE / LUNGING AREA

Des aires de longes seront désignées sur le terrain. Il est interdit de longer un cheval à l'extérieur des endroits désignés. *Lunging areas will be identified on grounds map. It is forbidden to lunge a horse outside of the designated area.*

27. MUSIQUE DES KÜRS / FREESTYLE MUSIC

Doit être fournie sur clé USB au secrétariat au plus tard le 13 Juin 2025 à 17 heures. La clé USB doit être identifiée - nom du cavalier, numéro de concurrent et ne contenir qu'une seule piste. Il appartient au compétiteur de récupérer sa clé avant la fin du concours. Must be provided on USB key to the Show office by 13 of June 2025 at 5pm. The USB key must be labelled with the rider's name, competition number and track identified for the selected music. It is the rider's responsibility to pick up the key before the end of the show.

SANTÉ, SÉCURITÉ & CIRCULATION/ HEALTH, SECURITY & TRAFFIC

28. MARÉCHAL-FERRANT / SHOW FARRIER

Un maréchal-ferrant est disponible sur appel les jours de compétition (Charles Bastien (514) 941-8390). *A farrier is available on call every day of competition.*

29. VÉTÉRINAIRE / VETERINARIAN

Un vétérinaire est disponible sur appel les jours de compétition. *A veterinarian is available on call every day of competition.* Dr. Frédérick Deschênes et Dr. Samuelle Coulombe 1-833-243-8251

30. CHIENS / DOGS

Tous les chiens doivent être tenus en laisse par une personne ou attaché de façon sécuritaire à un poteau. Leurs déjections doivent être ramassées et jetées à la poubelle. *All dogs must be on a leash being held by a person, or attached to a stationary secured inanimate object. Their droppings must be disposed in the garbage.*

31. CAMPING

Le camping sur le site est offert contre un frais 75 \$. Places avec électricité limitées (120volt seulement). Les concurrents intéressés devront réserver directement avec l'organisateur. *Camping on site is subject to a \$75 fee, spots with electricity are limited. Please contact the organizer directly.*

32. STATIONNEMENT/ PARKING

Des places de stationnement pour les automobiles des participants a été prévu et il y a suffisamment de place pour tous. SVP suivre les indications des pancartes sur le site. Nous comptons donc sur votre compréhension et votre

collaboration pour l'utilisation adéquate des aires de stationnement qui vous ont été assignées. Aucun stationnement ne sera toléré autour des écuries. Le remorquage sera aux frais du propriétaire du véhicule.
A parking plan for participants has been established at each location and we ask your cooperation and understanding in respecting the designated parking areas. No parking will be tolerated in the stabling areas.

33. CAMION À CHEVAUX ET REMORQUES

Des aires spéciales de débarquement et de stationnement ont été prévues pour les camions à chevaux. **Vous êtes priés de ne pas laisser vos camions dans les voies de circulation**, une fois le débarquement effectué. *Special drop-off and parking have been reserved for horses vans. We request that, once you have unloaded, you do not leave your vans and trailers on the traffic way.*

34. VÉHICULES MOTORISÉS

Voiturettes de golf, mobylettes, motocyclettes, VTT, etc., ne sont pas permis sur le terrain de la Ferme Fantasia. *Motorized vehicles including golf carts, mopeds, motorcycles, ATVs etc., are prohibited on the propriety or the show grounds.*

35. ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE / NO SMOKING

Pour réduire les risques d'incendie, il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et à moins de 10 mètres de ceux-ci sauf dans les zones autorisées. *To reduce fire hazards, it is not permitted to smoke inside the buildings, including the indoor arenas and a 10 meter non-smoking zone around them except in designated areas.*

36. Autre règlement propre au concours

La Ferme Fantasia, les propriétaires des lieux ainsi que les employés et bénévoles ne sont pas tenu responsable de la perte, du vol ou bris de matériel, équipement ou véhicules apporté sur les lieux appartenant aux compétiteurs ou visiteurs. *The Fantasia Farm, the owners of the premises as well as the employees and volunteers are not responsible for the loss, theft or breakage of equipment, equipment or vehicles brought on the premises belonging to the competitors or visitors.*

ÉPREUVES & DIVISIONS OFFERTES

DRESSAGE :

Manège 20m X 40m:

- Initiation Junior, Initiation Poney, Initiation Ouvert : Reprises A, B et C
- Entraînement Junior, Entraînement Poney, Entraînement Ouvert : Reprises 1, 2 et 3

Manège 20m X 60m :

- Niveau 1 Junior, Niveau 1 Poney, Niveau 1 Ouvert : Reprises 1, 2 et 3
- Niveau 2 Junior, Niveau 2 Ouvert : Reprises 1, 2 et 3
- Niveau 3 Ouvert : Reprises 1, 2 et 3
- Niveau 4 Ouvert : Reprises 1, 2 et 3
- Kür Entraînement
- Kür Niveau 1
- Kür Niveau 2
- Kür Niveau 3
- Kür Niveau 4

Les épreuves devraient commencer vers 8h00 et se terminer vers 17h00. Une pause dîner sera incluse lors de chaque journée et sera à déterminer selon l'horaire.

MERCI À NOS PARTENAIRES / THANKS TO OUR SPONSORS